

République
Française

EXTRAIT DU REGISTRE

Département de Seine
et Marne

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de **FAREMOUTIERS**

Nombre de membres

Séance du 9 mars 2026

Afférents au Conseil
Municipal : 23

En exercice : 21

Qui ont pris part à la
délibération :
17

L'an deux mille six, le 9 mars, à 20h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de *Monsieur CAUX Nicolas, Maire.*

**Date de la
convocation :**
02/03/2026

Présents : Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Benjamin PARAVY, Nathalie DEPLANQUE, Didier COLIN, Isabelle TARQUIN, Bruno DUMONT, Sonia HABAY, Alain BENOIST, Frédérick BOUIGE, Jean-Pierre MIHALJEVIC, Isabelle AUBERTIN, Bertrand CHIGOT, Donatienne PIPART

Pouvoirs :

Muriel BERNARD a donné pouvoir à Marie-Claude POVIE
Lysiane CAVIC a donné pouvoir à Sonia HABAY
Marie-Thérèse LEMAY a donné pouvoir à Isabelle AUBERTIN

Secrétaire de séance : Marie-Claude POVIE

Délibération n°2026/020

Objet de la délibération : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU « STAND DE TIR » : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Vu le Code du sport,

Vu l'intérêt communal attaché à l'encadrement juridique de l'utilisation des équipements communaux,

Considérant que le stand de tir implanté sur une parcelle communale est utilisé par une association de tir sportif,

Considérant qu'il convient de régulariser cette occupation par une convention écrite définissant les conditions d'utilisation du site,

Considérant que cette mise à disposition doit être consentie à titre précaire et révocable, sans création de droit réel,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le principe de la mise à disposition du stand de tir communal au profit de l'association de tir sportif, dans les conditions définies par la convention annexée à la présente délibération.
- Approuve la convention de mise à disposition de l'équipement communal jointe en annexe.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant

Le Maire,
Nicolas CAUX

Le secrétaire de séance
Marie-Claude POVIE



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. C.', written over a horizontal line.